

**SEANCE ORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2003**

**Président :** M. Stéphane LORENZINI  
**Vice-président :** M. André RICHERT  
**Secrétaire :** M. Dominique ZEHFUS  
**Membre :** Mme Andrée JELK-PEILA

**Sont présents :**

**MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Gilles AUGSBURGER, Fabrice BADET, Vincent BERNASCONI, Alain BOSSHARD, Mmes Monique BUUNK DROZ, Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Martine DEGLI AGOSTI, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, Mme Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Alberto PEREZ IRIARTE, Mmes Nathalie REVILLOD, Louise REY, MM. Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY**

**Excusés :** MM. Henri IMHOF, Jean-Pierre PASQUIER, Mme Myriam SCHMID

**Assistent à la séance :** M. Pascal CHOBASZ, Maire  
**MM. François LANCE et François BAERTSCHI,**  
**Conseillers administratifs**  
**Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Prestation de serment de Mme Louise REY
- 2) Prestation de serment de M. Bernard DESPLANDS
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2003
- 5) Communications du Bureau
- 6) Communications du Conseil administratif
- 7) Propositions du Conseil administratif
- 8) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication**  
**Séance du 29 septembre 2003 –**  
**Rapporteur : M. Fabrice BADET**
  - a) Présentation de l'Intranet communal **p. 71** **Information**
  - b) Présentation du site Internet **p. 72** **Information**
  - c) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions –**  
**Séances des 28 août et 2 octobre 2003**  
**Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**  
 Viaduc des Grandes-Communes – Présentation de projets  
 d'embellissements **p. 74** **Vote de principe**

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

- 10) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séances des 24 mars, 28 avril et 17 septembre 2003 –  
Rapporteurs : M. Gilles AUGSBURGER et Mme Andrée JELK-PEILA**  
Projet de plan directeur du quartier des Marbriers **p. 75** **Information**
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 17 septembre 2003 –  
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**  
Plan directeur communal **p. 77** **Information**
- 12) **Commission de l'administration, affaires économiques et communication  
Séance du 20 octobre 2003 –  
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
- a) Audition de Mme Myriam Boussina-Mercille, déléguée aux affaires  
économiques **p. 78** **Information**
- b) Divers
- 13) Présentation du budget 2004 **p. 80**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 86**
- 15) Questions du public **p. 90**

M. LORENZINI : Je tiens à remercier de leurs présences nos deux Conseillers administratifs, MM. François Baertschi et François Lance. Notre Maire, M. Chobaz, aura quelques minutes de retard, et nous rejoindra en cours de séance.

Je tiens également à saluer la présence de plusieurs fonctionnaires de la Ville de Lancy, à commencer par Mme Augsburg, M. Andrey et M. Breda, ainsi que dans le public, notre secrétaire générale, Mme de Garrini.

J'excuse les absences de MM. Imhof, Pasquier et Mme Schmid.

Nous allons passer à l'ordre du jour, avec une légère modification, dans le sens que nous allons grouper les points 1 et 2 de l'ordre du jour.

1. **PRESTATION DE SERMENT DE Mme Louise REY**
  2. **PRESTATION DE SERMENT DE M. Bernard DESPLANDS**
- 

M. LORENZINI : Nous avons reçu le courrier suivant de la Chancellerie d'Etat que je vous lis :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

*Je vous informe que M. Bernard Desplands accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune pour la législature 2003-2007, suite à la démission de Mme Isabelle Taillepiere.*

*De même, Mme Louise Rey accepte le mandat de Conseillère municipale de votre commune pour la législature 2003-2007, suite à la démission de Mme Patricia Solioz.*

*En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment aux intéressés, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*Je vous saurais gré d'informer le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de la prestation de serment effective des intéressés.*

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

*Je vous prie d'agréer, etc. »*

M. LORENZINI : Suite à la phrase que je vais vous lire, vous êtes priés de lever la main droite, en répondant « je le jure ou je le promets ».

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».*

Mme REY : Je le jure.

M. DESPLANDS : Je le jure.

M. LORENZINI : Je vous en remercie.

M. GUILLERMIN : Je voulais signaler que Mme Rey ira à la Commission des affaires sociales et à l'administration. Un changement se passe pour Mme Casutt. Elle quittera la Commission de l'administration pour aller à la Commission des finances.

Mme JELK-PEILA : Je voudrais signaler que pour l'Alliance de Gauche, M. Desplands reprend les commissions de Mme Taillepierre.

**3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. AUGSBURGER : J'aimerais signaler qu'au point 10), ma collègue, Mme Jelk-Peila sera l'unique rapporteur.

**4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2003**

---

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais demander un correctif dans le 5ème paragraphe de la page 39. En fait, je vous demande de corriger, je n'ai pas émis la volonté de pouvoir poursuivre le travail à l'Agenda 21, mais j'ai demandé à être remplacée pour la société civile.

M. LORENZINI : Nous prenons note, et laisserons le soin à l'Agenda 21 de régler le problème, étant donné que nous ne nommons pas les membres de la société civile, donc l'Agenda 21 se chargera de ceci.

**5. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

M. LORENZINI : J'ai une communication à vous faire. J'ai la joie de vous annoncer, comme vous l'avez tous constaté, qu'une concitoyenne de la commune de Lancy, en la

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

personne de Maria Roth-Bernasconi, a été élue au Conseil National, il y a quelques jours, ce qui fait que la Commune de Lancy est dorénavant fort bien représentée avec une Conseillère nationale, et en plus, un Maire président des Communes genevoises. Je crois qu'on peut la féliciter.

**6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : Tout d'abord une information. M. Chobaz m'a demandé de vous dire qu'il fera quelques communications dans le point des « Divers ».

Pour ma part, j'ai trois communications. Tout d'abord, suite à une question de M. Volery concernant les cassettes du journal « dimanche.ch », je vous informe que ces cassettes seront enlevées dès demain 8 heures par les représentants du groupe Ringier SA.

Je vous rappelle les « Journées du Livre », premières journées qui se dérouleront ce week-end à la salle communale du Petit-Lancy. Il y aura plusieurs animations en lien avec les livres, et en particulier, à 18 heures, une remise des prix du « Concours d'écriture » organisé par la Ville de Lancy. Je vous invite tous à participer à cette manifestation. En parallèle, sera organisé également le 2ème « Vide grenier » qui se déroulera près de la salle communale du Petit-Lancy.

M. BAERTSCHI : Vous avez tous reçu ceci dans votre boîte aux lettres. Vous savez comment est la publicité, plus on matraque, plus ça rentre, peut-être. Donc, je vous invite tous, vous les Conseillers municipaux bien entendu, mais aussi le public qui ce soir est venu nous assister, de venir à cet Agenda 21. Vous avez peut-être vu qu'une magnifique banderole a été mise devant la salle communale du Grand-Lancy, qui ne saurait que vous attirer à cette manifestation.

**7. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**8. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION –  
Séance du 29 septembre 2003  
Rapporteur : M. Fabrice BADET**

---

**a) Présentation de l'Intranet communal**

=====

M. BADET présente le sujet : C'est tout le Conseil municipal qui était convié dans cette même salle afin d'accueillir Mme Boussina, accompagnée de M. Romy et de son mulot.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

C'est à coups de clics, que nous voyons défiler en live l'utilité et le fonctionnement de l'Intranet communal, Intranet destiné à tous les Conseillers actifs de la commune. Mis en ligne depuis le mois de juin 2001 et ceci à la demande de la Commission de l'administration de l'ancienne législature.

Ce site est accessible depuis la page d'accueil « lancy.ch » avec un mot de passe personnel. Une fois entré, nous y trouvons quatre modules : un livre de bord, un agenda, les contacts et un web mail.

Dans le livre de bord, nous trouvons tous les sujets traités par le Conseil municipal, tous les procès-verbaux des commissions et ceci depuis l'année 2001. Les recherches sont facilitées par une mise en page très attrayante avec diverses possibilités de clés pour les recherches.

Un commissaire, nouvellement élu, remercie les instigateurs de ce site et apprécie de pouvoir chercher et rechercher des renseignements précieux pour son travail.

Dans l'agenda, nous trouvons, comme son nom l'indique, toutes les dates de nos séances avec leur ordre du jour, la possibilité de pouvoir en un seul clic importer le tout sur son organisateur personnel.

Dans le dossier contact, nous trouvons naturellement toutes les adresses de tous les Conseillers. Une demande est faite afin de trouver également les coordonnées des chefs de service.

Chaque Conseiller peut utiliser le web mail de la commune avec une adresse personnelle.

Notre Conseiller administratif rappelle que Lancy est la première commune à avoir un système Intranet.

Un commissaire demande si Lancy a l'intention d'octroyer des ordinateurs comme l'ont fait les villes de Genève et de Vernier. On lui répond que cette question fut déjà proposée par la dernière législature sans pour autant recevoir un franc intérêt, la Commission se penchera quand même sur ce sujet.

Des adresses e-mails seront conçues de façon à pouvoir, avec une seule adresse, envoyer un mail à toutes les commissions ou à tous les groupes politiques.

**b) Présentation du site Internet**

=====

M. BADET présente le sujet (Clichés) : Ce n'est pas moins de 47'000 coups de mulots que connaît la fréquentation du site Internet de la commune, site qui changera d'aspect en 2004. Nous assistons à une démonstration des différentes rubriques qui permettent à tous les internautes de trouver réponses à leurs questions et demandes. Dans le futur, c'est en ligne que l'on pourra remplir certains formulaires.

Avec deux coups de clics, nous avons la possibilité de trouver toutes les entreprises se trouvant sur la commune, les associations et divers services comme l'Agenda culturel,

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

l'Administration, les Conseillers administratifs et municipaux. Des liens avec certains services de l'Etat sont possibles.

Mme Boussina nous signale que, la meilleure façon de connaître ce site, comme tous les autres, c'est de pianoter sur son clavier et de faire ramper sa souris.

Cette présentation se termine avec les remerciements des Conseillers présents.

Je vais juste vous présenter le site en live, en espérant que cela fonctionne. Ici, avec l'adresse [www.lancy.ch](http://www.lancy.ch), on arrive à la page principale du site, où vous pouvez en un clin d'œil, trouver toutes les nouveautés.

On va aller ici au niveau du Conseil municipal, où nous trouvons l'ordre du jour de ce Conseil et nous allons pouvoir trouver, dès demain, le procès-verbal de la dernière séance qui a été accepté aujourd'hui.

Vous pouvez aller au niveau des autorités, où vous avez la possibilité de voir une superbe photo de notre commune avec certains personnages à l'avant. Nous pouvons également voir tous les partis représentant la commune de Lancy.

On va se balader dans les membres du Conseil municipal, et ici, vous pouvez voir tous les Conseillers municipaux qui se trouvent en fonction à l'heure actuelle, avec leurs coordonnées, de façon à pouvoir communiquer avec eux.

Nous allons retourner à la page centrale. Nous allons au Service des habitants, nous pouvons trouver tout ce que la commune donne comme informations et documents.

On va encore se balader au niveau de l'autorité, administration et associations. On peut voir qu'en allant sur les associations, vous les trouvez toutes, qui sont sur la commune avec le nom des présidents et les coordonnées.

J'en aurai fini avec cette présentation du site Internet. Juste un petit message personnel. Je me suis amusé à me balader sur les sites des différentes communes du canton de Genève, à savoir que certaines communes n'ont pas de site Internet, d'autres en ont, mais j'en n'ai vu aucun qui était aussi fiable et joli que le nôtre. Donc, on peut se féliciter d'avoir ce site Internet.

**c) Divers**

=====

M. BADET présente le sujet : Un commissaire déplore la discrétion de la déléguée aux affaires économiques dans des manifestations communales organisées pas les commerçants, et demande la possibilité de pouvoir étudier le cahier des charges de celle-ci, ainsi que de pouvoir la rencontrer afin de pouvoir connaître son travail. Notre Conseiller administratif répond favorablement à cette décision, tout en rappelant que notre commune aborde plus de 1200 entreprises et qu'il est difficile d'entretenir des liens avec chacune d'entre elles.

On nous présente un dépliant destiné à toutes les entreprises de la commune avant de démontrer les différents avantages offerts par notre commune. Ce fascicule sera remis à chaque Conseiller ainsi qu'au public pendant cette séance.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

Une étude est en cours de préparation afin d'améliorer l'affichage public dans notre commune.

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -  
Séances des 28 août et 2 octobre 2003  
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****Viaduc des Grandes-Communes – Présentation de projets d'embellissements**  
=====

M. AUGSBURGER présente le sujet (Clichés) : Suite à la demande de Conseillers municipaux, l'embellissement du pont Lancy-Onex, enjambant la route du Pont-Butin, a été demandé.

Le Conseiller administratif délégué nous informe que cet ouvrage sera peint pour un montant de Fr. 80'000.--, d'autres embellissements étant prévus.

- La première variante avec des faisceaux lumineux pour un montant de Fr. 130'000.--.  
La Commission refuse par 5 non – 1 oui – 4 abstentions
- La 2ème Variante carrelage « Frise » ce qui se trouve au haut du logo, pour un montant de Fr. 87'000.--.  
La Commission refuse par 6 non – 2 oui – 2 abstentions
- La 3ème variante c'est le logo de la Commune pour un montant de Fr. 12'000.--.  
La Commission accepte par 5 oui – 3 non – 2 abstentions, en précisant qu'il serait nécessaire d'ajouter au logo, un texte identifiant la Commune de Lancy.

M. VOLERY : Le groupe Socialiste a examiné ce projet où un vote de principe nous est demandé. Dans sa majorité, il estime que le projet minimaliste est le plus approprié, car ne l'oublions pas, il avait été demandé, lors du vote du crédit, qu'on donne un peu de vie à ce viaduc, dont l'austérité avait été comparée à l'époque stalinienne, donc ne rien faire, et que d'aller plus loin, c'est une dépense superflue car c'est un environnement qui devrait aussi faire l'objet d'une requalification du quartier. Nous voterons donc ce vote de principe.

M. AUGSBURGER : Au nom du groupe Radical, je vous invite à rejeter tout embellissement supplémentaire pour ce pont, les Fr. 80'000.-- de peinture étant largement suffisants à nos yeux. De plus, sur un axe extrêmement fréquenté, il serait dangereux d'attirer le regard des automobilistes vers le ciel. Rejetons donc ce projet d'une seule voix.

M. AESCHBACHER : Le groupe Libéral soutiendra la proposition du groupe Radical. Nous pensons que les montants déjà dépensés pour embellir le pont sont suffisants, et qu'il est assez beau comme cela.

M. LORENZINI : Nous passons au vote, qui est un vote uniquement sur les logos, agrémentés d'un texte identifiant la commune de Lancy.

**Vote de principe accepté par 21 oui – 9 non – 1 abstention.**

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003****10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séances des 24 mars, 28 avril et 17 septembre 2003 -  
Rapporteurs : M. Gilles AUGSBURGER et Mme Andrée JELK-PEILA****Projet de plan directeur du quartier des Marbriers**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet (Clichés) : Ce projet présenté lors de la précédente législature, les 24 mars et 28 avril, le plan directeur des Marbriers est exposé ce 11 septembre à la nouvelle commission qui accueille Mme Mayor et M. Scilacci.

Mme Mayor, urbaniste qui a participé à l'élaboration de ce projet rappelle les 3 rapports réalisés depuis 3 ans, le suivi de l'étude par MM. Côte et Föllmi pour la commune, et rappelle que l'Office des transports et circulation, les TPG ainsi que des représentants des habitants du Plateau de Saint-Georges ont été consultés.

A l'origine, l'objectif de ce projet était une révision du plan directeur des Marbriers datant de 1988, plan abandonné suite aux choix opérés sur le réseau routier, donc c'est le maintien du tracé de la route de St-Georges, tel qu'actuellement. Le plan d'alors prenait en compte une surface de 55'000 m<sup>2</sup> de terrain, prévoyait un indice d'utilisation de 1,2, une école et un quartier mixte.

Actuellement, ce quartier a un caractère marqué de par les activités qui y prennent place. Le patrimoine bâti est de peu d'importance au vu des analyses tant topographiques qu'historiques.

L'étude réalisée par Transitec a facilité l'établissement de ces plans : une ossature du réseau public a pu être définie, permettant de délimiter les périmètres à bâtir. On a ici tout le quartier qui se situe entre le cimetière de St-Georges jusqu'à la route du Pont-Butin, y compris l'esplanade qui se trouve du côté du stand de tir. Ont été pris en comptes, le tracé des TPG, les voies automobiles cyclistes et piétonnières, de même que les éventuels lieux de conflits.

Certaines options nouvelles ont été envisagées, concernant essentiellement les piétons, par exemple :

- esplanade devant le stand de tir au niveau piétonnier
- aménagement de l'esplanade du Repos
- des éléments d'arborisation de part et d'autres.

Selon le schéma de synthèse du projet, l'espace à aménager comprend 7 périmètres distincts, les plus grands sont d'environ 7'000 m<sup>2</sup> se situant pour les uns, sur le versant en direction d'Onex et pour les autres, côté Bâtie. Un demi-groupe scolaire devrait être installé à cet emplacement-là, c'est un périmètre plus petit. Le groupe scolaire compterait 8 classes et une salle de gym. Ces terrains seraient à proximité soit de la future école de St-Georges, soit de l'école de Tivoli.

Dans un autre périmètre, un plan localisé de quartier est déjà en vigueur, les bâtiments sont en construction, ici c'est déjà terminé. L'Etat souhaite installer un EMS relais à proximité de la nouvelle école, donc éventuellement sur ce périmètre-là.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

Des logements seraient créés à proximité du centre funéraire. Les activités artisanales seraient situées sur le versant côté Onex, c'est-à-dire dans la partie basse. Pour les parcs et espaces verts, le bois de la Bâtie offre un espace d'importance en ce qui concerne le côté Bâtie. Une nouvelle entrée pourrait être ouverte côté route du Pont-Butin, dans la partie basse du cimetière, pour permettre une meilleure circulation piétonne dans le cimetière, celui-ci faisant, semble-t-il, déjà office de promenade.

Pour le bâti, l'alignement des Marbriers serait respecté, il s'agirait de construire des bâtiments R+5, avec des profondeurs de 12 à 15 m. Des études de faisabilité plus poussées devraient être envisagées, notamment pour les dessertes publiques, avec l'Office des transports et circulation et les TPG.

M. Scilacci rappelle que le plan directeur localisé de quartier a maintenant une base légale : il est le regroupement de deux volets, le plan directeur communal et le plan localisé de quartier.

Que change la nouvelle loi ? Elle donne un statut et précise les bases pour les études dans les plans directeurs localisés, lesquels découlent du plan directeur cantonal.

Les plans directeurs de quartier sont soumis à une double approbation :

- l'approbation municipale
- la confirmation par le Conseil d'Etat

Ils ont ainsi une valeur contractuelle auprès des autorités qui les ont approuvés, là ce seraient les autorités municipales et le Conseil d'Etat, mais ne sont pas opposables aux tiers. Ils permettent la planification des intérêts publics. Dans ce sens, le canton vient de créer un service du suivi de la planification, service qui est à la disposition des communes.

En ce qui concerne les Marbriers, le projet en est actuellement au stade de l'examen détaillé : la consultation technique auprès de l'Etat, de la commune de Lancy et de celle de Genève est en cours. Elle sera suivie d'une synthèse qui devrait permettre de passer au plan directeur localisé, à proprement parler.

Une consultation publique suivra, elle recueillera les observations pour les insérer dans une nouvelle synthèse. Le projet définitif précisé sera ensuite soumis à validation auprès des communes et du canton. Ce type de démarche est une première au niveau cantonal.

A un commissaire qui s'interroge sur la lourdeur de ce mode de faire face au but recherché qui est la création rapide de logements, M. Scilacci rétorque que, la concertation se faisant très en amont, elle permet de dégager certaines tendances. Il existe en outre des délais qui forcent les architectes et urbanistes à travailler rapidement. D'autre part, le plan directeur demeure une planification qui n'empêche aucunement des modifications ultérieures.

**11. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -  
Séance du 17 septembre 2003  
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**

---

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003****Plan directeur communal**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Une loi de 2002 contraint les communes à créer un plan directeur ou à le réactualiser s'il existe. Le plan directeur de Lancy date de 1994, il est donc à présent caduc.

Invité, M. Ortis explique que la législation actuelle donne des initiatives aux communes. Les plans directeurs sont des plans d'intention qui existent tant aux niveaux fédéral que cantonal ou communal. Ils lient les différentes autorités entre elles. En ce qui concerne la loi, on distingue deux niveaux d'application : la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et la loi d'application cantonale relative à l'application de celle-ci.

Genève a la particularité d'avoir un plan constitué de plusieurs parties :

- le concept directeur
- le schéma directeur
- le plan directeur cantonal qui est une synthèse des deux précédents et qui, selon M. Ortis, présente cependant le défaut d'être trop précis.

L'article 9 de la loi d'application stipule que les communes peuvent demander des modifications sur le plan directeur cantonal. Les projets du canton ayant des incidences pour les communes, il existe donc des plans directeurs localisés qui découlent du plan directeur cantonal tout en l'affinant, c'est le cas de celui des Marbriers. Le cahier des charges des plans directeurs communaux n'est à ce jour pas encore établi. Sur un périmètre plus réduit, les plans localisés de quartiers sont un type similaire de procédure.

Les plans localisés sont soumis à consultation publique pendant 30 jours, durant lesquels il est possible de faire des observations. Ensuite, le Conseil d'Etat et la commune doivent donner leur approbation à ces plans qui ont alors force obligatoire pour les autorités. Les communes peuvent modifier un plan localisé de quartier pour de justes motifs. Des subventions cantonales peuvent être obtenues par le biais de ces plans.

Pour clore cette présentation, M. Ortis rappelle que le plan directeur communal remplit trois fonctions essentielles :

- la gestion
- l'information
- la coordination

Il permet de gérer les différentes notions qui s'enchevêtrent les unes aux autres pour sa réalisation.

Pour faire figurer des points allant à l'encontre du plan directeur cantonal et se faire entendre, les autorités communales doivent pouvoir se manifester suffisamment fortement. Il vaut, en effet, mieux faire ressortir les divergences en amont afin d'éviter les problèmes.

Le Conseiller administratif délégué rappelle qu'un nouveau plan directeur communal doit être réalisé d'ici quatre ans et invite chacun à réfléchir.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003****12. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES ET COMMUNICATION – Séance du 20 octobre 2003**  
**Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO****a) Audition de Mme Myriam Boussina-Mercille, déléguée aux affaires économiques**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Cette audition fait suite à une demande d'un Conseiller municipal. M. Lance rappelle que, dans les années 1997-1998, la commune souffrait d'un déficit budgétaire. Le Conseil administratif de l'époque désirait améliorer les relations entre la Mairie et les entreprises situées sur notre commune. Afin de bénéficier de l'expérience de professionnels et d'un regard extérieur, un Conseil économique fut créé, puis pour concrétiser ce désir, un cahier des charges fut établi et Mme Boussina fut engagée en 2000.

Elle a une formation en science politique. Dans un premier temps, elle est engagée à 80 %, puis à 100 % depuis 2002. Son cahier des charges est en deux parties :

- le premier relève de l'économie et
- le second de la communication

Les charges inhérentes à ce domaine peuvent paraître modestes, mais elles sont appelées à croître très vite. Elle a donc pour tâche d'améliorer et de promouvoir les entreprises à Lancy, de les mettre en relation avec les différents offices communaux et cantonaux.

Un concept promotionnel a été créé et des manifestations mises sur pied, comme par exemple, les cinq journées des entreprises, deux rencontres avec des commerçants, ainsi qu'une base de données les concernant, avec guichet. Elle est également chargée du recensement des locaux commerciaux vacants et de la recherche de sponsoring pour les manifestations communales.

Concernant la communication, elle s'occupe du site Internet communal, dont celui de la rubrique Agenda 21, de l'Intranet, des publications et de la coordination avec le Lancéen.

Mme Boussina évoque ensuite les réalisations concrètes :

- le maintien du tabac du Grand-Lancy
- la pharmacie des Pontets (contacts avec la Vendée et le CASS).
- la participation de la Commune au Mipim

En matière de relations avec les commerçants, elle souligne l'existence d'une étroite collaboration avec les ASM qui prennent souvent le relais.

Elle énumère le relookage de la brochure Lancy-Info :

- la nouvelle identité de la commune au moyen du logo,
- les articles parus dans le GHI,
- la page spéciale dans le Livre d'or du Stade de Genève,
- le dépliant pour les maisons de vacances,
- la participation à la journée contre la Torture sous l'égide d'Amnesty International,
- la journée des filles dans l'administration, etc.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

Mme Boussina mentionne qu'il est prévu :

- d'éditer des cartes postales de paysages de la commune, photos émanant du travail de M. Jutzeler,
- d'organiser une rencontre avec les entreprises à propos de l'arrivée du tram,
- la mise en place de panneaux identifiant la commune,
- le relookage du site Intemet,
- également en projet : un groupe de travail, suite à quelques rencontres avec des artisans et commerçants du Gd-Lancy.

Suite à cette présentation, quelques précisions sont apportées en réponses aux commissaires :

- il n'est pas possible d'avoir des chiffres précis concernant les contacts réalisés avec les entreprises et commerçants,
- comme il n'est pas possible de connaître la part de son travail lors de nouvelles installations d'entreprises sur le sol de la commune,
- la politique actuellement vise plutôt à conserver les entreprises lancéennes plutôt que d'en attirer de nouvelles,
- une aide est apportée à toute entreprise qui en fait la demande sans critère particulier.

Concernant la Braderie et "Noël à Lancy", M. Bise est à l'origine de ces projets. La déléguée serait cependant d'accord d'y participer.

Un commissaire, suite à un article paru dans GHI, se demande pourquoi Lancy n'est classée qu'à la 92ème place sur 110. Il lui est répondu que ce classement n'a pas une grande valeur, les critères retenus étant très discutables. Le Cd-Rom sera toutefois commandé sur le site Agefi.

Concernant le Petit-lancy, après une première rencontre en 2001, les commerçants seront à nouveau contactés.

Concernant le Lancéen, journal privé : le "Dossier", partie journalistique, est soumis à Mme Boussina et c'est elle qui en propose la thématique.

**b) Divers**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Concernant le maintien des trois locaux de vote à Lancy, il est demandé que la commission se penche à nouveau sur la question.

Concernant l'attribution des locaux de vote, la commune a obtenu un délai supplémentaire car certains groupes politiques n'ont pas encore répondu !

Suite à une distribution d'un tout-ménage publicitaire sur la Maison de Leysin, on a enregistré une augmentation des réservations.

Concernant l'offre de matériel informatique pour les Conseillers municipaux, le sujet sera à reprendre lors d'une prochaine commission.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003****13. PRESENTATION DU BUDGET 2004**

---

M. LANCE (Clichés) : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut la loi sur l'administration des communes, j'ai le plaisir et l'honneur au nom du Conseil administratif de soumettre à votre examen et à votre approbation les projets de budgets de fonctionnement et d'investissements de notre Ville pour l'année 2004.

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT  
GENERALITES**

Hors immeubles, le budget de fonctionnement atteint aux revenus la somme de Fr. 70,46 millions contre Fr. 77,94 millions aux comptes 2002, ce qui correspond à un recul de 9,6 %. En revanche, par rapport au budget 2003, cela représente une augmentation de 6,9 %.

Du côté des charges, celles-ci ascendent à Fr. 70,85 millions, nominalement en baisse de 5,6 % par rapport aux comptes 2002, mais en progression de 7,8 % par rapport au budget 2003.

Ceci nous donne, en tenant compte du résultat des villas et autres immeubles de Fr. 0,56 million, un excédent de recettes au budget 2004 de Fr. 0,17 million.

**REVENUS  
L'IMPOT COMMUNAL**

Comme vous le savez pertinemment, l'essentiel de nos revenus provient de l'impôt communal exprimé en centimes additionnels ajoutés aux francs de l'impôt cantonal.

Personnes physiques

Pour les personnes physiques, le département des finances nous indique une croissance de 0,22 % du produit de l'impôt communal en deux ans, soit de 2002 à 2004, tout en indiquant que la situation spécifique de chaque commune doit être appréciée pour elle-même sur la base des informations que nous pourrions disposer, y compris de notre connaissance concrète de notre assiette fiscale communale.

Bien que, depuis ces dernières semaines, une reprise se dessine aux Etats-Unis, la conjoncture européenne reste faible. Certains économistes restent pessimistes quant à la durée et la force de la reprise et expriment certaines craintes en ce qui concerne l'Europe face aux déficits publics de la France et de l'Allemagne.

La Suisse, quant à elle, sera tiraillée entre un dollar faible pénalisant ses exportations et un Euro fort dont la tendance pourrait se renverser à la vue de la faible croissance économique prévue chez les leaders de l'Union.

Pour ces raisons, nous ne pouvons anticiper pour 2004 un retour à une croissance soutenue en Suisse et à Genève en particulier.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

Pour Lancy, nous pouvons faire les remarques suivantes :

- tout d'abord, les estimations du produit de l'impôt cantonal 2004 pour les personnes physiques ont été élaborées sur la base du produit des impôts 2002 qui est, à ce jour, un estimé dont nous ne connaissons la réalité qu'avec le bouclage des comptes 2003, voire 2004 si toutes les taxations ne sont pas effectuées.
- d'autre part, il faut se rappeler que le correctif en plus ou en moins entre l'estimé du produit des impôts 2002 et le produit réel 2002 n'interviendra qu'au bouclage des comptes 2003 pour l'essentiel ;
- La mauvaise conjoncture a fortement poussé les rémunérations des cadres bancaires à la baisse et le chômage s'est accru de façon substantielle à Genève ;
- il convient enfin de relever, sur une note plus optimiste, que le nombre d'emplois en 2004 à Lancy devrait probablement enregistrer une progression. En effet, la venue dans un premier temps d'une nouvelle banque, et dans un deuxième temps, d'une société financière et d'une entreprise de construction devrait largement compenser les pertes d'emplois enregistrées après la fusion de Lombard Odier & Darier Hentsch.

Il s'ensuit, Mesdames et Messieurs, qu'au vu des remarques qui précèdent, nous avons retenu les hypothèses suivantes pour le budget 2004 :

- nous avons opté, par prudence, et en l'absence d'éléments significatifs pouvant pousser à l'optimisme, pour la croissance anticipée par le Département de 0,22 % en deux ans, entre 2002 et 2004.
- nous avons ensuite adapté cette valeur au nombre d'habitants qui a passé de 25'864 au 1<sup>er</sup> janvier 2002 à 26'290 au 30 juin 2003, soit une augmentation de 426 habitants. Aucune augmentation de population n'est anticipée dans le calcul. A ce sujet, nous vous rappelons qu'avec le passage au système postnumerando, le lieu de domicile au 31 décembre de l'année de taxation est déterminante pour l'imposition dans la commune.
- notre indice de capacité financière s'étant amélioré de 8 points en l'espace de deux ans, notre part privilégiée qui, je vous le rappelle, correspond à la part d'impôt communal de domicile, par effet s'est détériorée de 4,64 % ;
- il en résulte une valeur nette de production du centime « personnes physiques » 2004 estimée à Fr. 991'774.-- contre une valeur de Fr. 1'094'006.-- aux comptes 2002, ce qui constitue une diminution finale de 9,3 %.

Personnes morales

Pour les personnes morales, l'administration fiscale table sur un recul de 8,37 % en deux ans de l'impôt sur le bénéfice et le capital.

Nous avons pris cette estimation, ce qui nous donne, à partir des comptes 2002, une valeur nette de production du centime « personnes morales » 2004 de Fr. 50'171.-- contre Fr. 79'843.-- aux comptes 2002.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**Produit de l'impôt communal

En maintenant à 48 le montant des centimes additionnels, nous obtenons un produit de l'impôt communal de Fr. 50,01 millions contre Fr. 56,34 millions aux comptes 2002.

## LES AUTRES REVENUS

Les autres revenus sont estimés aux valeurs suivantes :

- taxe professionnelle : Fr. 5,81 millions contre Fr. 6,86 millions aux comptes 2002, année qui sera certainement considérée encore une fois comme exceptionnelle ;
- fonds de péréquation intercommunale : Fr. 2,83 millions contre Fr. 3,25 millions aux comptes 2002. Ce fonds est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales qui, comme nous venons de le voir, est en recul sensible ;
- loyers du patrimoine administratif : Fr. 2,85 millions contre Fr. 3,22 millions en 2002 ;
- revenus divers : Fr. 4,85 millions contre Fr. 3,41 millions aux comptes 2002 ;
- part aux recettes cantonales : Fr. 0,29 million contre Fr. 0,30 million aux comptes 2002 ;
- subventions à recevoir: Fr. 0,99 million contre Fr. 1,93 million aux comptes 2002.

## IMMEUBLES LOCATIFS

A titre indicatif, la gestion des immeubles locatifs appartenant à la Commune devrait apporter Fr. 10,78 millions, compensés par les frais, les intérêts, les amortissements et les mises en réserve.

## 1.3. CHARGES

Le premier poste concerne les dépenses pour le personnel. Il devrait s'élever à Fr. 19,80 millions en 2004, charges sociales comprises, montant à comparer aux Fr. 18,13 millions inscrits au budget 2003, soit une augmentation de Fr. 1,68 million. A l'intérieur de ce poste, il convient toutefois de relever des évolutions diverses.

Tout d'abord au chapitre des traitements, ceux-ci passent de Fr. 13,33 millions au budget 2003 à Fr. 14,01 millions au budget 2004, soit une augmentation de Fr. 693'000.-- ou de 5,2 %, qui se décompose de la manière suivante :

ajustement indexation entre B2003 (1,0 %)			
et la réalité 2003 (0,89 %)	-	Fr.	13'000.--
indexation au coût de la vie de 0,5 %	+	Fr.	61'000.--
augmentations statutaires	+	Fr.	262'000.--
Nouveaux postes	+	Fr.	428'000.--
diverses mutations (effet net)	-	Fr.	95'000.--
autres	+	Fr.	50'000.--
soit un total de	+	Fr.	693'000.--

Au chapitre des charges sociales, celles-ci augmentent de Fr. 939'000.--, principalement pour assurer la couverture d'une partie des rentes futures des deux nouveaux conseillers administratifs ainsi que pour la constitution d'une provision pour couvrir une modification éventuelle, par la CAP, des taux de rentes des nouveaux pré-

### Séance ordinaire du 30 octobre 2003

retraités. Ce dernier étant compensé par le retour d'une provision devenue sans objet pour un montant de Fr. 581'000.-- enregistrée sous la nature 439 « Autres contributions ».

Le second poste en importance concerne la rubrique « biens et services ». Pour l'an 2004, le montant figurant au budget s'élève à Fr. 18,55 millions contre Fr. 18,12 millions au budget 2003 et Fr. 15,51 millions aux comptes 2002.

Le budget des « biens et services » reste stable par rapport au budget 2003 tout en tenant compte d'une augmentation des frais d'entretien des écoles et l'amélioration constante de l'entretien de nos routes et de nos parcs.

Le troisième poste concerne les amortissements économiques. Ceux-ci sont évalués à Fr. 12,63 millions contre Fr. 11'90 millions au budget 2003 et Fr. 22,40 millions aux comptes 2002. Les amortissements du patrimoine administratif sont en augmentation de Fr. 0,63 million correspondant à l'effet de notre programme d'investissement alors que les amortissements du patrimoine financier reste stable après la constitution de provisions importantes et nécessaires sur la fiscalité en 2002, couvrant en particulier le risque d'estimation.

Quatrième poste, les subventions qui sont estimées pour le budget 2004 à Fr. 7,86 millions contre Fr. 6,57 millions au budget 2003.

Le Fr. 1,29 million supplémentaire est à mettre presque exclusivement au compte de subventions pour l'Espace de Vie Infantile du Plateau et pour les autres institutions de la petite enfance.

Cinquième poste, les intérêts bruts de la dette devraient atteindre la somme de Fr. 5,44 millions en regard de Fr. 5,15 millions au budget 2003 et Fr. 4,14 millions aux comptes 2002. Leur évolution dépend bien sûr en grande partie de la réalisation du programme d'investissements tel qu'il a été conçu.

Les contributions et dédommagements aux autres collectivités qui regroupent notamment la compensation financière aux communes frontalières, le SIS, les Evaux, l'ACG, le parascolaire (GIAP) et la Fondation pour l'animation socioculturelle passent de Fr. 5,85 millions aux comptes 2002 à Fr. 5,79 millions au budget 2003 et à Fr. 6,53 millions au budget 2004. L'augmentation de Fr. 734'000.-- entre 2003 et 2004 est à rechercher avant tout dans une part accrue aux frais du GIAP, du SIS et du centre des Evaux, sans oublier une contribution supplémentaire aux communes frontalières.

#### BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Passons maintenant à l'examen du budget des investissements. Les dépenses nettes prévues pour 2004 résultent premièrement des crédits déjà votés et par conséquent engagés pour un total qui se monte à Fr. 13,67 millions.

Une seconde partie des dépenses d'investissements pour 2004 comprend les intentions nettes pour un total de Fr. 26,76 millions.

La part du lion revient toujours aux écoles avec un montant de Fr. 14,0 millions. Cela concerne, bien sûr, l'extension de l'école du Petit-Lancy avec la salle omnisports et 10 classes supplémentaires, le début de la réfection de l'école du Bachet, mais aussi la réfection de la salle de gym de l'école en Sauvy.

### Séance ordinaire du 30 octobre 2003

Pour le sport et les loisirs, un montant de Fr. 8,9 millions devrait y être consacré. Cela concerne essentiellement le démarrage de la réfection de la piscine de Marignac et la transformation de la ferme Navazza.

Les routes et chemins communaux devraient absorber une part s'élevant à Fr. 6,4 millions. Cela concerne avant tout la réfection du viaduc des Grandes-Communes et la réfection du pont Vibert mais aussi la modération de trafic au chemin de la Colline et la réfection du chemin des Clochetons avec ses collecteurs, etc.

Pour les parcs et promenades, des investissements pour un total de Fr. 1,1 million est prévu, s'agissant entre autres de l'aménagement de la partie supérieure du parc Navazza, et de la réfection des places de jeux.

Il faut encore relever une somme de Fr. 1,5 million pour l'assainissement des égouts et autres collecteurs ainsi que pour le plan général de l'évacuation des eaux.

En ajoutant à ces divers objets quelques postes de moindre importance, nous obtenons un total de dépenses brutes au titre du patrimoine administratif de Fr. 33,65 millions, dont Fr. 18,06 millions nets en intention.

A cela s'ajoutent celles touchant au patrimoine financier, en particulier :

- la fin de la rénovation du groupe des Recluses, aux Ormeaux
- la rénovation du groupe Ormeaux-Esserts
- la fin de la rénovation de l'immeuble, place des Ormeaux
- la fin de la rénovation du 8/10/12 Petit-Lancy
- la rénovation des façades du rez supérieur de l'immeuble 70, Pont-Butin ainsi que la création d'appartements
- plus quelques postes de moindre importance
- y compris l'enveloppe pour les réserves de terrains

pour un montant brut de Fr. 10,88 millions, dont Fr. 8,69 millions nets en intention.

Nous arrivons ainsi à des dépenses brutes prévisibles de Fr. 44,5 millions contre Fr. 37,9 millions au budget 2003.

Sur le plan de la trésorerie, le financement des investissements 2004 est prévu comme suit :

Amortissements (autofinancement)	Fr. 13,3 millions
Subventions diverses et autres recettes	Fr. 4,1 millions
Utilisation des réserves déjà encaissées et autres	- Fr. 3,7 millions
Montant à emprunter	<u>Fr. 30,8 millions</u>
	Fr. 44,5 millions

Le montant de Fr. 30,8 millions à emprunter sert à financer les investissements du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 19,2 millions et ceux du patrimoine financier pour Fr. 9,2 millions. La différence de Fr. 2,4 millions représente le surplus de trésorerie prévisible durant l'année.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

## CONCLUSIONS

Mesdames et Messieurs,

Après ce tour d'horizon quelque peu ardu, je voudrais vous soumettre quelques réflexions qui ont guidé le Conseil administratif dans l'élaboration de ces budgets.

Au niveau du budget de fonctionnement

Avec le budget 2004, et pour la quatrième année consécutive, nous avons affaire, dans le cadre du changement de système fiscal, à des prévisions de prévisions au plan des recettes fiscales, puisque le budget a été construit sur la base des données 2002 qui sont, en l'état, encore des prévisions. Il nous a fallu opter pour une vision prudente de la situation d'autant que les années à venir s'annoncent lourdes en terme d'investissements et que la progression des recettes fiscales ne suivra probablement pas le même rythme.

Au chapitre des dépenses de fonctionnement, nous poursuivons la politique menée depuis quatre ans qui consiste à mettre l'accent sur l'entretien de notre patrimoine et au renouvellement de l'équipement qui s'use, mais aussi à donner une réponse à des demandes de la population lancéenne, en particulier dans le domaine de la jeunesse et de la petite enfance.

Quant au programme d'investissements, il va représenter ces prochaines années, une charge extrêmement lourde au niveau du fonctionnement, en particulier pour les projets de la réfection de la piscine de Marignac et du centre socioculturel de Lancy-Sud.

Des choix prioritaires devront être faits dans les années à venir, tant au niveau des investissements que du fonctionnement, les deux éléments étant intimement liés, si nous ne voulons pas être contraints de devoir opérer des coupes budgétaires dans certains postes au détriment d'autres.

Enfin, nous devons être particulièrement conscients et attentifs, ces prochaines années, aux propositions de report de charges d'une part, de la Confédération sur le canton et d'autre part, du canton sur les communes. Nous ferons bien entendu tout notre possible afin de les éviter, mais cette hypothèse est à prendre au sérieux au niveau d'un alourdissement de nos charges communales.

Mesdames et Messieurs,

En conclusion, notre budget 2004 de fonctionnement est sain, solide et prudent. Le budget des investissements nous engage pour les années à venir. Il devra être apprécié avec toutes les conséquences que cela impose.

Pour l'année 2004, ces budgets nous permettent de remplir notre mission qui consiste en particulier à :

- être solidaire et proche de nos habitants qui recherchent une meilleure qualité de vie,
- être solidaire et proche de nos aînés, comme des jeunes, ici et ailleurs dans le monde,
- être solidaire et proche de ceux qui se trouvent toujours dans la précarité ou la difficulté,

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

- être solidaire et à l'écoute des sociétés communales et de toutes les personnes qui s'engagent dans la vie sociale de la commune,
- être proche de notre personnel qui fournit des prestations de qualité.

Avant de terminer, je voudrais, au nom du Conseil administratif, remercier particulièrement Monsieur Jean-Michel KAESER, chef du service financier, les chefs de service et tous les collaborateurs qui ont été associés de près ou de loin à l'élaboration et à la confection des budgets 2004.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de bien vouloir renvoyer ces deux budgets à la Commission des finances pour examen.

**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. LORENZINI : Je passerai en priorité la parole à M. Chobaz pour savoir s'il a des informations qu'il n'a pas pu faire passer au point 6) de l'ordre du jour.

M. CHOBAZ : Tout d'abord, je vous prie d'excuser mon retard, j'étais retenu par une obligation liée à l'Association des communes genevoises. Je salue tout d'abord les deux nouveaux Conseillers municipaux, Mme Rey et M. Desplands. Je n'ai pas eu l'occasion d'assister à leur prestation de serment, mais je me réjouis de les accueillir dans votre enceinte.

J'ai une réponse à apporter à M. Marchiando : je lui ai transmis une réponse écrite du service concerné, qui est le Service des parcs, promenades et maintenance, liée à une question portant sur des arbres à l'avenue Eugène-Lance. Je vous fais grâce de la lecture de cette réponse, qui me paraît assez complète. Si M. Marchiando désire encore des renseignements complémentaires, c'est avec plaisir que nous pouvons les lui transmettre.

J'ai encore une communication, qui concerne la piscine de Marignac. Lors de la Commission des travaux et constructions du 2 octobre, la majorité des membres de la Commission ont manifesté, à leur point de vue, qu'il était inconcevable de fermer le bassin durant la saison d'été et que la durée des travaux de 15 mois leur paraissait excessive.

Le lendemain, nous avons convoqué, avec le responsable du Service des travaux et constructions, ces mandataires pour leur faire part de la détermination de la Commission des travaux et constructions. Nous leur avons demandé de réexaminer le programme pour essayer de débiter les travaux au mois de septembre jusqu'à fin mai, début juin, de manière à réduire cette durée des travaux à 9 mois, comme cela s'était, semble-t-il, fait pour les mêmes travaux des piscines du Lignon et de Carouge, il y a quelques années.

Parallèlement, le Service des travaux et constructions s'est renseigné auprès des deux communes concernées pour avoir une idée assez précise des travaux de réfection qui avaient été réalisés dans les bassins de Carouge en 1987 et du Lignon en 1981. Il ressort des éléments que nous avons recueillis que les travaux à Carouge étaient d'un

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

montant de Fr. 7'450'000.-- et qu'ils s'étaient réalisés entre septembre 1987 et fin mai 1988. Selon les renseignements que les mandataires ont, parallèlement, obtenus, en mai 1988, à Carouge, les plages n'étaient pas terminées en totalité, elles étaient réalisées de manière provisoire avec des platelages pour certaines surfaces. Par ailleurs, les travaux à Vernier étaient d'un montant de Fr. 3'170'000.--, donc nettement inférieurs aux Fr. 11'500'000.-- dont nous parlons à Lancy. Ces travaux s'étaient réalisés entre 1980 et mai 1981.

Il faut rappeler que ces travaux, pour Marignac, s'élèvent à Fr. 11'500'000.-- et que, même actualisés et indexés au coût de la construction du jour, les travaux de Carouge représentent un montant de Fr. 8'650'000.--, soit un montant aussi inférieur aux Fr. 11'500'000.-- que nous évoquions.

Parallèlement, les mandataires ont réexaminé, en collaboration avec les entreprises de gros œuvre, de maçonnerie, d'étanchéité, de carrelage, le problème du délai de réalisation. Le 29 octobre, ces mandataires ont confirmé au chef du Service des travaux et constructions qu'il était possible de réaliser les travaux, sans fermer la piscine durant la saison d'été 2004, mais de les réaliser sur une durée de 13 mois en deux étapes, pour autant qu'il n'y ait pas d'intempérie extraordinaire. Pour eux, le volume de travail est trop important pour exécuter ces travaux d'une seule traite en 9 mois.

J'aurai, la semaine prochaine, une réunion avec ces mêmes mandataires pour qu'ils me confirment de vive voix tous les éléments qu'ils ont réussis à collecter.

Cela étant, la Commission des travaux et constructions, qui se réunira au mois de novembre prochain, le 13 novembre, aura l'occasion d'examiner la totalité de la complexité du problème. Pour les mandataires, et je le répète encore une fois, pour leur permettre la réalisation des travaux durant l'hiver 2004-2005, il sera nécessaire de mettre en place une couverture sur les bassins et d'y installer un chauffage provisoire durant la période d'hiver. Par rapport à ce qui avait été évalué, le coût supplémentaire de ces installations est estimé entre Fr. 320'000.-- et Fr. 350'000.--. Pour les travaux en deux étapes, un coût supplémentaire de Fr. 65'000.-- à Fr. 70'000.-- est à attendre avec un point de rencontre pour les travaux de béton, de maçonnerie et d'étanchéité, hausses comprises. Pour les travaux de carrelage, il s'agira d'obtenir de l'adjudicataire des travaux, l'assurance de mettre à disposition les effectifs nécessaires pour pouvoir assurer un travail simultané dans les trois bassins.

J'entends présenter, sous réserve de l'entretien que j'aurai mardi prochain avec les mandataires et, sous réserve de l'aval du Conseil administratif, un message qui sera envoyé à la Commission des travaux et constructions et qui réunira l'ensemble des éléments pour que celle-ci puisse se déterminer. Je rappelle que le budget 2004, qui vous a été présenté, prévoit une piscine ouverte. Mais, dans le budget qui vous a été présenté par mon collègue, M. François Lance, le budget prévoit une piscine ouverte durant l'été 2004, conformément à la volonté exprimée par la Commission des travaux et constructions.

Voilà ce que je souhaitais dire en l'état. J'espère communiquer aux membres de la Commission des travaux et constructions, à la fin de la semaine prochaine, les éléments que je possède pour que ceux-ci puissent se forger une pleine et complète conviction, de manière à pouvoir trancher la question dans le cadre de la séance des travaux et constructions, qui aura lieu à la date précitée.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

Ce sujet est suffisamment important. Vous avez vu tout à l'heure l'importance de notre programme d'investissements. Il y a environ Fr. 12 millions d'investissements en jeu, cela constitue évidemment une part importante de notre budget 2004 et c'est pour cela que je souhaite que la plus grande transparence règne, que celles et ceux qui ont des questions à poser aux mandataires puissent les préparer en toute connaissance de cause, puisque ces mandataires seront là pour défendre leur point de vue dans le cadre de la prochaine Commission des travaux et constructions.

M. PAGE : J'ai comme vous reçu ce prospectus, je pense que c'est une bonne idée de le remettre à ceux qui travaillent sur notre commune. J'ai également parcouru la liste des cafés-restaurants de la commune, je vois, à la page 2, café-restaurant de la Colline, domicile Onex. Alors cela me gêne un peu, surtout que le domicile n'est pas Onex, c'est au chemin des Mouilles, sur la commune de Lancy. Ce n'est pas une question de numéro postal, parce qu'on peut habiter 1213 Petit-Lancy ou 1213 Onex. Je trouve cela dommage.

En retournant la feuille, je vois que l'hôtel Ramada est situé à Carouge. Cela me paraît encore plus dommage, en regardant aussi la carte, je vois que le Ramada et toute la Praille sont vraiment sur Lancy, alors si Carouge veut prendre la Praille, je pense que ce serait aussi une possibilité, cela nous éviterait des frais de nettoyage après chaque match. Je crois qu'il faudrait également contrôler au niveau fiscal, on parlait tout à l'heure du budget, je citerai que j'avais un ami qui avait un bureau dans le bâtiment des Chemins de fer fédéraux, et régulièrement, il devait se battre pour qu'on l'impose sur la commune de Lancy, et non pas Carouge.

Si l'on réimprime ce document, il faudrait quand même éviter que l'on mette le nom d'autres communes que la nôtre.

M. ERETZIAN : La Ville de Lancy au travers de son Conseil municipal est partenaire financièrement de la Fondation du centre sportif des Evaux à hauteur de 22 %. Je propose à Madame la Présidente de la Commission des sports de demander, lors d'une prochaine séance de ladite commission, d'être informés par le Conseiller administratif délégué, si le FC Servette, utilisant largement les infrastructures, que les sommes qui leur sont facturées, sont acquittées, et si elles sont payées régulièrement. Le cas échéant, de solliciter un rendez-vous sur place avec les responsables du FC Servette.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Notre site Intranet et Internet est à juste titre visité aussi bien par notre Conseil municipal que par des personnes extérieures. Il pourrait à mon avis servir encore à un autre usage, à la fois pour le public et les membres des commissions, et notamment les nouveaux membres.

En effet, je trouve qu'il serait pertinent que, à l'instar de ce qui est fait à d'autres échelons de la politique nationale, puissent figurer, en regard des profils des membres du Conseil, leurs implications des groupes d'intérêts, sociétés professionnelles, sportives ou autres, qui permettraient aux commissionnaires en particulier, de mieux comprendre les positions de leurs interlocuteurs.

M. AESCHBACHER : Le 13 novembre prochain, aura lieu la 3ème journée des « Filles ». L'idée de base ne peut être que louable, mais quelle drôle d'initiative que de permettre uniquement aux filles d'accompagner leur père ou leur mère sur leur lieu de travail pendant toute une journée... puisque seul le sexe féminin aura le droit d'y

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

participer. Il me semble que c'est faire preuve de sexisme, de manque de discernement, et surtout quelle belle entorse à cette sacro-sainte égalité que nous défendons tous.

Je souhaite donc que le Conseil administratif fasse en sorte que la 4ème édition de cette manifestation soit également ouverte aux garçons, afin de leur permettre de suivre une journée de travail avec leurs parents, car l'égalité vaut dans les deux sens.

M. AUGSBURGER : Notre Maire, sans état d'âme, a déclaré dans le Lancéen, « ne pas aimer les cons ». Pour ma part, je n'aime pas que l'on nous rapporte que des fausses vérités. Quand Mme Boussina évoque, lors de son audition du 20 octobre dernier, dans les réalisations concrètes, le maintien du tabac du Grand-Lancy, anciennement Naville, elle n'y est pour rien. Seul le propriétaire de l'arcade ayant négocié avec les gérants actuels, le maintien de ce commerce.

Quant à la venue de l'entreprise Zschokke à Lancy, je pense que quand cette dernière a envisagé de s'installer sur la commune de Lancy, Mme Boussina ne savait même pas où se trouvait notre commune.

Que chacun fasse son travail dans la sérénité nécessaire mais tout de même avec humilité, requise par sa fonction.

M. AESCHBACHER : Ayant été approché par plusieurs personnes qui ont postulé en réponse à une offre d'emploi de la Ville de Lancy. Je souhaiterais savoir si les délais de réponse, à savoir plus de 3 mois sont normaux dans notre administration, car il me semble que ce n'est pas une excellente carte de visite de notre administration.

M. LANCE : Par rapport à la remarque de M. Page, je prends note de ces deux erreurs dans cet encart du dépliant qui a été remis à toutes les entreprises de Lancy. C'est vrai, nous l'avons dit en Commission de l'administration, il se peut qu'il y ait des erreurs, et nous avons recommandé à toutes les personnes qui constataient ces erreurs de téléphoner directement à Mme Boussina, pour qu'elle fasse les rectificatifs en vue de la prochaine édition de cet encart.

C'est sûr que c'est déplaisant de voir des établissements qui se trouvent sur le territoire de Lancy, avec des adresses postales sur Onex ou sur Carouge. Nous faisons tout notre possible pour que ces adresses postales restent sur Lancy, nous avons même écrit à la Poste, mais sans succès à ce jour, cette institution restant toute puissante !

Par rapport à l'intervention de Mme Juillerat Van der Linden, je prends note de votre proposition concernant le site Internet de la commune. Nous en reparlerons, si Madame la Présidente est d'accord, à la Commission de l'administration et de l'information.

Même remarque à M. Augsburg. Je répète ce que j'ai proposé en Commission de l'administration concernant Mme Boussina. Si vous avez des remarques au sujet de son travail, des informations sur des entreprises, vous pouvez directement lui téléphoner ou prendre rendez-vous avec elle, et vous expliquer entre quatre yeux.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

M. CHOBASZ : Une réponse à M. Eretzian pour lui dire, qu'effectivement, le problème qu'il a mentionné est en mains de la Fondation des Evaux, de son Bureau plus précisément, et que la démarche qu'il suggère a été d'ores et déjà entreprise.

Quant à M. Aeschbacher, je peux lui dire qu'effectivement, la démarche d'engagement a pris peut-être un peu temps. C'est vrai que plus de 200 candidats pour un certain nombre de postes, cela peut prendre un certain nombre de temps. Nous espérons, malgré tout, que, indépendamment du nombre de déçus, nous ferons quelques heureux.

M. LANCE : J'invite les membres de la Commission des finances, avant de quitter cette salle, à vous rendre auprès de Mme Augsburguer qui doit vous remettre un document relatif à la séance du 3 novembre.

**15. QUESTIONS DU PUBLIC**

---

M. BERGHOLZ : J'ai une remarque, aux Palettes on a inauguré la maison civique même si ce n'était pas terminé. On approche de la fin des travaux, j'ignore si cette question a été évoquée ou pas, mais il y a des cailloux autour de cette maison, on se croirait au bord de l'Arve. Je ne sais pas si cela a été voté ou pas, mais il faudrait pouvoir aménager rapidement cet espace extérieur, étant donné qu'il y a déjà des problèmes avec la police, vu que des jeunes lancent ces cailloux.

Les personnes âgées ne peuvent pas marcher sans se tordre les pieds et que les enfants risquent de se criminaliser, à jouer l'Intifada, il faudrait rapidement aménager cet espace.

M. CHOBASZ : C'est vrai que je suis venu avec une poussette à l'inauguration. Je comprends donc parfaitement de quoi on parle. De même, les cailloux sur les trams, je crois qu'on en a déjà entendu parler. Tant au Service des parcs, promenades et maintenance qu'au niveau du Service des travaux et constructions, on est tout à fait conscient de la réalité du problème et qu'il faut trouver un autre revêtement que celui-là. Par contre, je suis totalement opposé à ce qu'on bitume une vaste partie de l'espace. Il faut ainsi trouver une solution qui soit intermédiaire ou autre que les deux que je viens de décrire.

En tout état, on y réfléchit ; évidemment les utilisateurs seront consultés avant que l'on fasse quoi que ce soit afin que ce qu'on réalise, on le réalise en harmonie entre la Ville de Lancy et les personnes concernées ou intéressées par ces pavillons. On espère pouvoir le faire rapidement, sans que cela soit rejeté aux calendes grecques.

M. BRUNNER habitant route du Grand-Lancy 62 : cela concerne les immeubles de A à C qui donnent au Sud pour les entrées vers la cour de la salle communale, et pour la partie Nord par le chemin Tressy-Cordy. Au pied de ces immeubles, il y a une pelouse, d'environ 3 m. de large. Tous les jours, et surtout en été, des gens se garent entre les heures où les gardes municipaux ne peuvent pas intervenir, et la pelouse est complètement dégradée. Cela devient un véritable champ boueux ; cette pelouse a été remise en état il y a 3 ans, et elle devrait être entretenue.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

M. LANCE : Je prends note de vos remarques et j'en ferai part aux agents de sécurité municipaux, et nous envisagerons éventuellement de créer des aménagements pour empêcher ce stationnement sauvage.

M. BRUNNER : Dans la même cour, la pelouse centrale avait été rehaussée, elle était alors impeccable. N'y aurait-il pas moyen de rehausser la bordure de la pelouse ? Il suffirait de surélever cette bordure pour préserver la pelouse.

M. BERGHOLZ : On a vu les plans d'aménagement du Petit-Lancy, on a lu dans la presse à propos de la Chapelle. Je me demande en terme de développement durable, comment on pourrait associer à la réflexion de l'aménagement les habitants des associations que ce soit des lieux pour les jeunes, pour les habitants, l'aide aux nouveaux artisans ou de jeunes qui veulent s'installer, etc. Est-ce que c'est à travers l'Agenda 21 ou une autre structure ?

M. LORENZINI : C'est une réflexion assez intéressante que vous faites, qui devra être prise en compte, à mon avis, dans le futur développement des deux quartiers dont vous parlez, que ce soit le quartier de St-Georges ou La Chapelle les Sciers, où il s'agira d'éviter certaines erreurs qui ont été faites par le passé aux Palettes où ensuite, on pédale dur pour rattraper l'irratrapable.

M. CHOBASZ : Nous devons maintenant prendre congé de deux Conseillères municipales. Tout d'abord de Mme Isabelle Taillepierre, qui a déjà siégé dans ce Conseil municipal entre 1999 et 2001. Vous avez effectué, Mme Taillepierre, votre retour en juin 2003. C'est aujourd'hui un nouveau départ de ce Conseil pour vous, mais c'est aussi un nouveau départ dans la vie puisque vous êtes mariée maintenant, ici même dans cette mairie, et puis vous attendez aussi un heureux événement dans quelques semaines. Ce double départ, nous le comprenons parfaitement puisque, connaissant votre sensibilité à la petite enfance - vous en avez fait votre profession - nous saisissons tout à fait que vous vouliez privilégier votre vie d'épouse et de future mère, qui n'est pas toujours en harmonie avec les horaires des commissions de ce Conseil municipal.

En tout état, nous souhaitons vous remercier pour ce que vous avez effectué en faveur de la Ville de Lancy. A vous personnellement, toutes nos félicitations pour votre mariage d'abord, et tous nos vœux pour l'événement que vous attendez, qui, je l'espère, sera quelque chose qui enrichira et embellira votre vie. J'en suis d'ores et déjà certain. Merci et nous avons encore un petit cadeau à vous remettre.

La deuxième Conseillère municipale qui a souhaité quitter ce Conseil, c'est Mme Patricia Solioz, qui est entrée en 1999 et a été réélue aux dernières élections municipales. Elle a été vice-présidente de la Commission de l'administration et information, de la Commission des finances et était membre de différentes commissions, dont, notamment la Commission sociale.

C'est vrai que Patricia Solioz s'est fait dans ce Conseil, notamment, l'avocate des femmes, qui sont encore une minorité dans ce Conseil et sont totalement absentes au Conseil administratif. Elle s'est aussi faite l'avocate des jeunes, parce que, quand elle est arrivée en 1999, elle s'est retrouvée de façon inter-partis avec plusieurs Conseillers et Conseillères municipaux qui avaient la même tranche d'âge qu'elle, et ils ont trouvé entre eux une forme d'entente, pour avancer certaines propositions, essayer d'amener un peu de sang neuf dans ce Conseil et faire entendre la voix des

**Séance ordinaire du 30 octobre 2003**

jeunes. C'est vrai que Patricia Solioz aimait - et qu'elle aime toujours - débattre au sein de son groupe - j'en ai eu quelques échos - qu'elle aimait débattre en commission - et là j'en suis le témoin - et qu'elle aimait débattre au sein de ce Conseil pour faire valoir le point de vue de son groupe ou son point de vue personnel. Elle l'a fait avec fougue, avec passion, avec enthousiasme.

Nous souhaitons la remercier de son apport, des idées qu'elle a amenées en séance plénière et plus particulièrement en séance de commission, de tout ce qu'elle a pu nous apporter comme dynamisme à l'intérieur de ce Conseil. Elle quitte aujourd'hui la ville de Lancy et ce Conseil, à regret j' imagine. En tous les cas, nous pouvons lui souhaiter d'ores et déjà tout le meilleur pour l'avenir, que ce soit dans une autre commune ou encore ailleurs. Nous aurons peut-être l'occasion de nous recroiser, parce que la vie fait que les gens parfois se retrouvent. Une commune qu'on quitte, on peut aussi la retrouver. Il n'est ainsi pas forcément exclu que vous retrouviez une fois cette enceinte dans un temps ultérieur. En tous les cas, je vous souhaite plein succès et surtout encore un grand merci pour ce que vous nous avez amené. J'ai aussi un cadeau à vous remettre de la part de nos deux Conseils. Merci.

M. LORENZINI : Je clos cette séance, et je vous encourage tous à nous rejoindre pour un verre au carnotzet.

La séance est levée à 21 heures 25.

**Le Secrétaire :**

**Dominique ZEHFUS**

**Le Président :**

**Stéphane LORENZINI**